



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
régionale de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement



RN12 DÉVIATION D'ERNÉE

#1

FÉVRIER 2024

LETTRE D'INFORMATION



Vue sur le futur viaduc depuis la RD514 vers le nord (photomontage)

DERNIÈRES ÉTUDES avant le lancement des travaux

Depuis le choix du tracé à la suite de la concertation publique de 2017, les études de la déviation d'Ernée avancent. La déclaration d'utilité publique de 2021 a acté les caractéristiques techniques du projet. Un maître d'œuvre a été recruté en 2022. 2023 a permis de détailler les études techniques et environnementales, et la réalisation de l'enquête parcellaire. L'année 2024 va permettre de préciser et de finaliser les études de conception détaillée afin de lancer les appels d'offres des marchés de travaux. Le démarrage du chantier est programmé en 2025.

Une phase importante aura lieu cette année avec l'organisation d'une enquête publique dans le cadre de l'instruction de l'autorisation environnementale. Elle constitue la dernière étape réglementaire avant le début des travaux. Elle permettra de valider les mesures de protection de l'environnement et de protection des populations riveraines.

Enfin, les études foncières pour l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) sont menées en parallèle par le Département de la Mayenne.

Je vous propose, dans cette première lettre d'information, de vous exposer les caractéristiques du projet, ainsi que les mesures prévues pour la protection de l'environnement et l'aménagement foncier.

Anne Beauval

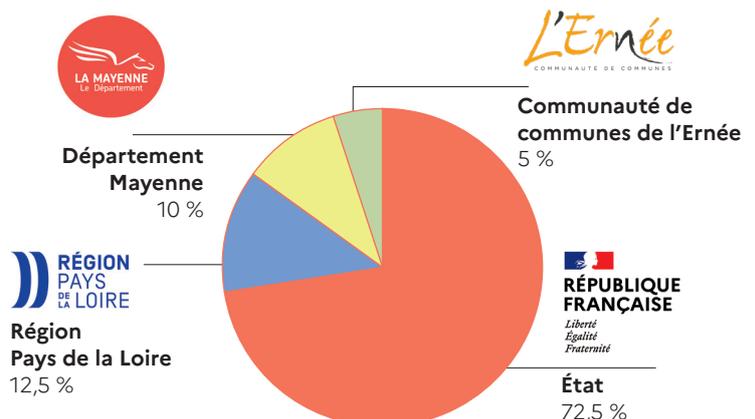
Directrice de la DREAL Pays de la Loire

LES ACTEURS DU PROJET

- Maîtrise d'ouvrage : Direction régionale de l'environnement, l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire
- Maîtrise d'œuvre générale : Groupement Egis - Iris
- Maîtrise d'œuvre des mesures compensatoires environnementales : Dervenn - Seged

Le financement du PROJET

Un protocole d'accord relatif au volet mobilités du contrat de plan État-Région 2023-2027 a été signé le 16 novembre 2023, en présence du ministre des Transports, du préfet de Région et de la présidente de Région, actant le financement de l'opération pour un montant de 43,5 M€ avec les clés de répartition suivantes :



Un tracé de déviation **OPTIMISÉ**

D'une longueur de 5 km, la déviation comprend 3,7 km en aménagement neuf à l'ouest. A l'est, 1,3 km de la route départementale n°31 actuelle seront réaménagés puis reclassés en route nationale. La déviation sera accessible aux engins agricoles. La vitesse maximale autorisée sera de 80 km/h pour les portions de route bidirectionnelle, et de 90 km/h sur les créneaux de dépassement.

Le tracé finalement retenu résulte des adaptations apportées au projet pour tenir compte des avis formulés pendant la concertation.

En application de la démarche « Eviter, Réduire, Compenser », le tracé évite les principales zones à enjeux environnementaux. Ainsi, il contourne la vallée affluente de l'Ernée et, à l'est de la RD514, se raccorde au plus vite à l'emplacement réservé pour la déviation dans le plan local d'urbanisme d'Ernée. Il prend en compte le déplacement annoncé de la société Agrial (magasin Point Vert) située au bord de la RD29.

EN CHIFFRES



3,6 km en tracé neuf

1,4 km de requalification de la RD31

3 créneaux de dépassement courts

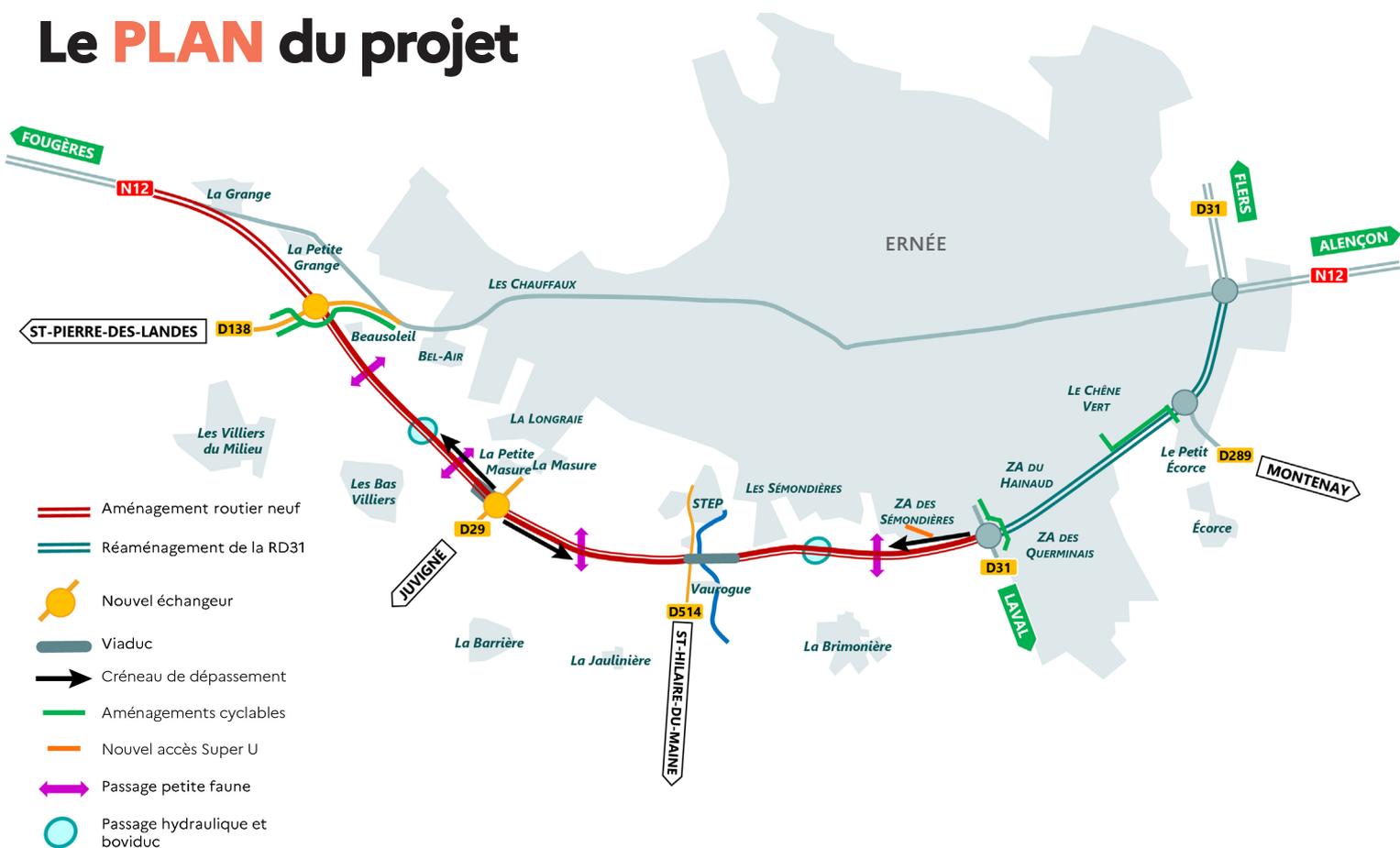
1 viaduc de 145 m (rétablissement de l'Ernée et de la RD514)

2 nouveaux échangeurs avec la RD138 et la RD29

3 ouvrages de rétablissement (boviduc et/ou passage hydraulique)

4 ouvrages de passage petite faune

Le **PLAN** du projet



Les **GRANDES PHASES** du projet

2023

- Études techniques (géotechniques, topographiques, routières)
- Études environnementales
- Enquête parcellaire (mars 2023)
- Arrêté de prescriptions environnementales de l'AFAFE (novembre 2023)
- Arrêté de cessibilité* (décembre 2023)

* acte par lequel l'autorité préfectorale identifie les propriétés dont l'expropriation a été déclarée d'utilité publique.

2024

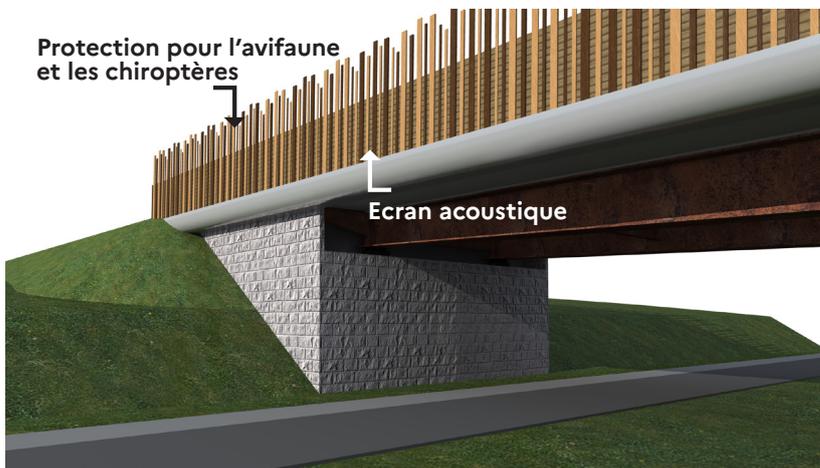
- Enquête publique préalable à l'autorisation environnementale
- Diagnostic archéologique
- Études des dévoiements de réseaux
- Acquisitions foncières



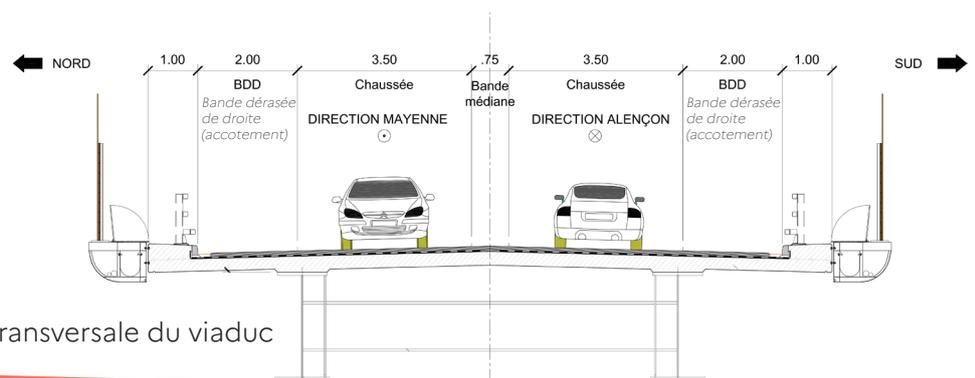
Un viaduc pour **PRÉSERVER** la vallée d'Ernée

Le viaduc de l'Ernée permettra le franchissement de la vallée de l'Ernée et de la RD514. Ainsi, les impacts sur les zones humides seront réduits et la transparence écologique assurée.

Il s'agira d'un ouvrage mixte acier-béton de 145 mètres linéaires à trois travées de 39 mètres, 49 mètres et 57 mètres de long. Des écrans acoustiques en bois de 2 mètres sont prévus, et une animation architecturale en planche de bois jusqu'à 3 mètres de haut permettra de protéger les chauves-souris et l'avifaune des collisions avec les véhicules.



Vue d'une culée du viaduc et des protections acoustique et anticollision pour les oiseaux et les chauves-souris.



2025 > 2028

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation environnementale et des disponibilités financières :

- Réalisation des travaux de mesures compensatoires environnementales
- Dévoiement des réseaux
- Réalisation des travaux routiers
- Poursuite de l'AFAFE

2028

Mise en service de la déviation

Anticiper et réduire **LES IMPACTS**

La prise en compte des enjeux environnementaux dès le choix des variantes du projet a permis d'éviter de nombreux impacts sur l'environnement.

Cette démarche se poursuit dans la conception technique du projet : les optimisations des bassins d'assainissement et du réseau de collecte des eaux pluviales ont permis de réduire de 1 ha la surface d'emprise, et la réduction des chemins annexes à la route de 2 ha.

Le passage de la déviation sur le site déjà artificialisé de Magasin Vert permet également de réduire l'artificialisation des sols de 1 ha.

De nombreuses autres mesures de réduction, comme l'utilisation d'agrégats d'enrobés recyclés pour la réalisation des chaussées, sont prévues, notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les protections **ACOUSTIQUES**

Pour protéger les habitations des nuisances sonores de ce nouvel axe routier, des merlons de terre et des écrans acoustiques seront mis en œuvre. Des mesures seront réalisées à la mise en service de la déviation pour vérifier le respect de la réglementation.

D'importantes **MESURES COMPENSATOIRES** environnementales

Le projet routier de la RN12 va générer des impacts résiduels que la DREAL Pays de la Loire a prévu de compenser grâce à de nombreuses actions qui représentent une surface totale de 23 ha et comprennent :

- la plantation de haies bocagères sur 5,3 km,
- la création de 5 mares,
- la restauration de 4 ha de zones humides,
- la création de gîtes à chiroptères,
- la conversion de 10 ha de culture en prairie permanente,
- la réouverture et la restauration de 800 mètres linéaire de cours d'eau,
- la renaturation complète de 2 ha de sites imperméabilisés.



La Petite Masure à Ernée - Le reprofilage de ce plan d'eau permettra d'améliorer le développement de la biodiversité

L'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental

L'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) est décidé par les représentants de la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) et relève de la compétence du département de la Mayenne.

L'objectif principal de cette opération est de réduire les impacts pour les exploitants concernés directement par le projet en répartissant le besoin d'emprise sur un périmètre plus large. L'AFAFE permet également d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et de contribuer à l'aménagement du territoire. Il concerne au total 1085 ha.

Une étude environnementale a été menée pour relever l'ensemble des enjeux. Afin de limiter les impacts sur l'environnement lors des restructurations foncières, l'AFAFE impose de nombreuses prescriptions environnementales. Ainsi, 100 % des haies à enjeux forts seront conservés et 85 % au minimum pour les haies à enjeux faibles.

L'AFAFE est financé intégralement dans le cadre de l'opération.



Parcelles agricoles impactées par le projet en entrée d'Ernée

Pour en savoir plus :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>
Rubrique Infrastructures de transport et aménagement

Pour contacter la DREAL par mail :

rn12-deviation-ernee.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr

Cette lettre d'information est publiée par la DREAL Pays de la Loire.

Conception, rédaction et réalisation : MD Conseil & associés
Crédits photographiques : DREAL Pays de la Loire
Strates OA, Egis, Dervenn